

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 4 (1866)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le club des veuves  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-178782>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'homme, la douce et fraternelle égalité ; un seul joug, celui des lois ; une seule volonté, celle de tous ; un seul intérêt, celui du peuple... Ombre illustre et généreuse ! reçois l'expression de notre reconnaissance et de notre admiration. Jette les yeux sur ce spectacle, vois un peuple qui a profité de tes leçons et qui vient encore les écouter. Vois ces citoyens que tu as formés au culte de la liberté et des lois. Vois ces enfants qui te doivent leur bonheur. Vois ces mères qui te vouent une reconnaissance éternelle.

« Citoyennes ! Rousseau vous dit dans son *Emile* que c'est à vous à maintenir, par votre aimable empire, la concorde parmi les citoyens. J'ajoute que c'est à vous à élever des jeunes citoyens qui se rendent dignes de la liberté que nous venons d'acquérir. Cultivez le patriotisme dans leur âme vierge, suspendez avec amour autour de leurs berceaux les couleurs de l'Helvétie ; soyez les liens de ce monde dont vous êtes l'ornement. »

Après ce discours, le citoyen Boisot prononce une éloquente invocation à l'Être suprême, pour laquelle le président le remercie au nom de l'assemblée, qui joint ses applaudissements à ceux de la musique.

Les orateurs Reymond, Ravizza et Boisot prononcent encore quelques chaleureuses paroles, et des jeunes citoyennes chantent en chœur une chanson en l'honneur de J.-J. Puis la citoyenne Duvoisin et ses enfants chantent la *prise de Man'oue* « avec beaucoup de précision et de goût ; » et l'assemblée déclare que le citoyen Duvoisin et son épouse ont bien mérité de la patrie, ainsi que tous les pères et mères qui suivent les principes de Rousseau.

Sur la motion de Boisot, le président adresse des remerciements aux jeunes citoyennes Mourer et Roland, qui ont représenté les déesses de la Liberté et de l'Égalité, ainsi qu'aux citoyennes Dor et Lacombe « dont les soins ont contribué aux succès de la cérémonie. » — Ces quatre citoyennes reçoivent l'accolade fraternelle du président. Le citoyen Prades, fils, jette encore quelques fleurs sur la tombe de J.-J. et reçoit l'accolade du président, au milieu des applaudissements de l'assemblée qui lève la séance.

Quelques mois plus tard (31 août 1798), les *Amis de la liberté* et d'autres citoyens, entraînés par Reymond, alors rédacteur du journal le *Régénérateur*, adressèrent aux autorités helvétiques, par l'organe de cette feuille, une protestation des plus violentes au sujet de la résolution du Grand Conseil sur les municipalités et le rapport de la commission du Sénat sur les droits féodaux. Le Directoire, voyant dans une pareille publication des principes contre-révolutionnaires, ordonna l'incarcération de Reymond dans la prison de l'Evêché. Les *Amis de la liberté* se réunirent dans la soirée, plusieurs d'entreux s'armèrent, et tous, suivis d'une foule compacte, montèrent à l'Evêché pour délivrer leur chef. Celui-ci se montra à la fenêtre de la prison et déclara que de la loi seule il attendait sa délivrance. A la suite de cette tentative et du tumulte

auquel elle donna lieu, le Directoire fit dissoudre la Société des *Amis de la liberté*, ainsi que toutes les autres Sociétés populaires du Léman, et rendit au culte le temple de St.-Laurent, qui n'aurait jamais dû avoir d'autre destination.

(Fin).

L. M.

### Le club des veuves.

A une centaine de kilomètres de Paris, dans un site pittoresque, au milieu d'un pays richement boisé, s'élève un élégant château appartenant à M<sup>me</sup> Aurore de S..., dont le mari a trouvé une mort glorieuse à Solférino. On peut savoir mourir en héros, et ne point soupçonner le premier mot des qualités civiles qui font les bons maris. Voilà pourquoi il est permis de supposer que la perte du commandant de S. excita des regrets plus vifs dans le cœur de ses camarades que dans celui de sa femme ; ce n'est pas cependant qu'elle ne l'ait point regretté comme il convient, car elle porta le deuil pendant quatre années. Mais il faut dire que M<sup>me</sup> Aurore de S. était blonde ; or, comme le noir va très bien aux blondes, elles ne sauraient trop perdre leurs maris.

M<sup>me</sup> de S. résolut de ne se remarier jamais ; et attendu qu'elle est fort riche, jeune, qu'elle n'a pas d'enfants, et qu'il faut s'occuper à quelque chose, elle a imaginé de fonder le club des veuves consolées. Les veuves inconsolables sont nécessairement exclues de l'association ; l'expression de leurs regrets seraient de nature à troubler la sérénité des membres du club. Une condition essentielle à l'admission, c'est l'engagement de ne pas contracter un second mariage. Les sociétaires se recrutent dans le plus haut monde, celui où les époux défunts sont le plus modérément pleurés. M<sup>me</sup> de S. préside le club qu'elle a fondé, et a mis à sa disposition l'hôtel qu'elle occupe à Paris pendant sept mois de l'année et le château dont nous avons parlé, où elle s'installe pendant la belle saison. Le club a loué une loge à l'Opéra, aux Italiens, au Théâtre-Français et à l'Opéra-Comique. Son cuisinier est excellent, car les veuves sont gourmandes comme des chattes. Elles sont au nombre de dix ; quand elles seront douze, on n'admettra plus personne. Le 1<sup>er</sup> mai dernier, ces dames sont parties pour leur château.

De même qu'il existe en Amérique des chasseurs de chevelures, il existe à Paris des chasseurs de dots. Pour eux, la chasse est toujours ouverte. Ils ont trente ans, ils sont beaux garçons, ils ont mangé leur fortune privée, et ressentent le désir de faire une fin finale en contractant un bon mariage.

Il y a deux mois, le cocher de M<sup>me</sup> de S. reçut de Paris une lettre qui l'intrigua fort. Elle était ainsi conçue :

« Trouvez-vous demain à l'auberge du *Faucon blanc* ; il vous sera fait une proposition tout à votre avantage. Ci-joint un billet de 100 fr. »

Le cocher fut exact au rendez-vous. Un jeune homme l'y attendait, assis devant une table où un souper appétissant était servi. Le cocher aperçut deux couverts.

— Asseyez-vous là et soupions, lui dit l'inconnu. Le cocher, qui croyait rêver, prit place et ne tarda pas à se convaincre qu'il ne rêvait pas.

— Mon cher garçon, lui dit l'inconnu, vous êtes assez intelligent pour comprendre que je ne suis pas venu exprès de Paris dans ce pays perdu afin de me procurer l'agrément de souper en tête à tête avec vous.

— Sans doute, répliqua le cocher, qui avait eu le temps de reprendre son aplomb habituel.

— Eh bien, seriez-vous disposé à me servir ?

— Cela dépend de vos prix.

— Voilà qui est franchement parlé. Je ne serai pas moins franc que vous. Il importe à mes intérêts ou que vous vous fassiez renvoyer par M<sup>me</sup> de S. ou que vous quittiez volontairement son service.

— Ça vaut deux mille francs, ce que vous me demandez.

— Vous les aurez. Maintenant, j'ai besoin de quelques renseignements.

— Les renseignements, ça se paie à part. Mettons mille francs pour les renseignements, et j'y suis du mien, parole d'honneur !

— Va pour cinquante louis.

— Monsieur le comte, je suis à vos ordres.

— Vous me connaissez donc ?

— Parbleu ! j'ai eu l'honneur de me rencontrer avec M. le comte dans plusieurs écuries distinguées.

Le gentilhomme et le cocher causèrent longtemps, et lorsqu'ils se séparèrent, ils paraissaient d'accord comme larrons en foire.

Trois jours plus tard, la présidente Aurore convoqua les membres du club, et leur annonça qu'à sa grande surprise tous les serviteurs mâles employés au château lui avaient adressé leur démission dans une lettre collective rédigée par son cocher, et qu'ils étaient partis dès le matin, sans vouloir répondre à ses questions.

— Qu'allons-nous devenir sans cuisinier, sans cocher, sans valet de chambre, sans jardinier, etc., dirent les sociétaires ; nous arrivons à un total de dix hommes qui nous fuient comme si nous avions la peste.

— Rassurez-vous, Mesdames, reprit M<sup>me</sup> de S., la Providence nous a manifestement protégées en nous envoyant dix nouveaux serviteurs, qui semblent tombés tout exprès des nues, et qui, à en juger par leur extérieur très convenable et leur parfaite soumission, ne nous ferons point regretter leurs ingrats prédécesseurs.

Ces dix domestiques entrés si fort à propos au service des dix belles veuves, vous l'avez deviné, n'est-il pas vrai ? Ce sont dix chasseurs de dot, dix gaillards qui ont plus d'une fois réalisé les fables vertigineuses inventées par Balzac dans son *Histoire des Treize*. Ce serait un roman qu'il faudrait écrire, si l'on voulait raconter les tours de force et les héroïques folies auxquelles ils se sont livrés depuis qu'ils ont eu le plaisir d'être aux gages du club des veuves. Promenant ces dames sur la rivière, ils ont eu l'adroite maladresse de faire chavirer le bateau, ce qui leur a donné l'occasion de les sauver à la nage ; et ils n'ont pas reculé, une belle nuit, devant cette énormité de mettre le feu à une aile du château, afin de se donner le prétexte de les arracher aux flammes. A cette heure encore, ces dames ignorent la vraie position sociale de ces adorateurs en livrée, et elles ne seraient pas éloignées d'aimer leurs laquais, n'était la fierté naturelle de leur âme et la continuelle révolte de la raison. Au point où en sont les choses, il est impossible que le dénouement se fasse beaucoup attendre. Nul doute que ces messieurs ne déposent le masque dans un temps très prochain ? Que se passera-t-il alors ? On offre de parier pour dix mariages célébrés avant le printemps. En tout cas, et sans être sorcier, on prédit la dissolution du *Club des veuves*.

(Grand Journal.)

### Relation

du séjour des prisonniers de guerre français et suisses,  
sur le ponton la CASTILLE.

Vers les dix heures on voit arriver deux canots sur des chars, que le commandant français avait envoyé chercher fort loin, ne pouvant les faire arriver par eau à cause des Anglais qui occupaient le passage. On les met promptement à l'eau, et quoique le feu de l'ennemi soit très vif, ils arrivent au ponton ; chacun s'empresse à sauter dedans ; ils sont bientôt si pleins qu'ils peuvent à peine marcher ; ils s'éloignent du ponton, et dans leur marche, l'un d'eux reçoit un boulet qui coupe trois rames ; malgré cela ils arrivent sans accident à

10 heures et demie ; on se hâte de débarquer, et chaque prisonnier s'éloigne dans les terres.

Vers les onze heures des tourbillons de fumée noire et puante annoncent un nouvel incendie ; deux cents personnes environ étaient encore sur le ponton ; faisant des efforts incroyables pour éteindre le feu.

La batterie du Trocadero parvient à faire taire le feu de celle du Puntal, en lui démontant ses pièces.

Dès que l'ennemi s'aperçoit que les prisonniers abordent au rivage, il dirige ses batteries sur terre ; les Anglais lancent des bombes chaque cinq minutes.

Le débarquement était favorisé par la marée qui montait alors ; mais l'espace qu'il y avait à parcourir était aussi plus considérable, et le retour des canots au ponton plus difficile et plus long.

Un officier et plusieurs soldats venus de Porto-Réal au secours des prisonniers furent victimes de leur dévouement ; ils furent tués en exerçant un acte d'humanité. Le major Dumolard se sauva, et dès qu'il fut à terre il sut se soustraire à la vue de ses camarades qu'il avait si indignement trahis. Les seize prisonniers espagnols furent également débarqués et on les laissa libres de retourner à Cadix.

A trois heures de l'après-midi, le débarquement fut achevé ; le ponton brûlait depuis un quart d'heure lorsque la dernière personne en sortit ; il fut entièrement consumé dans l'espace de douze heures.

A mesure que le débarquement s'était opéré, les fugitifs avaient dirigé leurs pas vers Porto-Réal. C'était un spectacle curieux pour les habitants de cette ville, de voir arriver nus ou en chemises dégoutantes d'eau, des hommes, des femmes et des enfants qui ressemblaient à des squelettes mouvants et qui, en arrivant, tombaient avec la voracité du vautour sur les aliments qu'on leur présentait.

Le lendemain 17, on fit partir tous ces fugitifs pour St-Lucar, où ils s'embarquèrent sur des chaloupes armées pour remonter le Guadalquivir et aller à Séville.

Quinze jours après cette fuite, les prisonniers d'un ponton, nommé l'Argonaute, exécutèrent le même projet ; mais ils furent plus malheureux ; ils demeurèrent trente-six heures sous le feu de l'ennemi, et de six cents qu'ils étaient, il n'en échappa qu'environ quatre cents. C'était un ponton destiné pour un hôpital, et presque tous ceux qui y étaient se trouvaient malades et exténués de faim. Un nommé Nicolerat de Bex, soldat au quatrième régiment suisse, montra dans cette occasion beaucoup de courage ; il fut le premier qui osa frapper les Espagnols qui montaient à l'abordage ; il fendit d'un coup de hache la tête d'un soldat espagnol, son exemple encouragea ses camarades, ils se défendirent si vaillamment que les Espagnols furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte.

FIN.

L. MONNET ; — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.